Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260605-DE6026-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveiln

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 29 mai 2026, se sont réunis le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Géraldine LE ROY, Arnaud PLATEL, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Sandrine LE CAM, Yuna STEPHANT

Absents ayant donné pouvoir :

Yvon TROADEC	à	Benjamin MAUCCI
Catherine SEGUIN	à	Dominique PLOUZENNEC
Germain GUICHAOUA	à	Jérôme LECOMPTE
Simon LAMBERT	à	Jérôme LE BELLEC

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 23
- votants : 27

Secrétaire de séance : David MATHIE

DE6026 – Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales – ANNEXES B, C, D, F

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction Nor : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté du 13 mai 2026 de Monsieur le Préfet du Finistère fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026,

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux du département du Finistère sont convoqués, par décret du 21 avril 2026 susvisé, ce 5 juin 2026 afin d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260605-DE6026-DE

La Commune de Plomelin doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès de Monsieur Le Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie n'est admis.

Composition du bureau électoral :

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes. Il s'agit de Jean Paul LE DANTEC et Noël LE DREZEN pour les plus âgés et Natacha DEZILES et Yuna STEPHANT pour les plus jeunes. La présidence est assurée par Monsieur Le Maire

Election des délégués :

Les listes candidates sont :

- « Plomelin ensemble »

- « Avec vous pour Plomelin »

Les listes déposées et enregistrées, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Les résultats, après vote à scrutin secret, sont :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260605-DE6026-DE

Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombres de suffrages exprimés	26
« Plomelin ensemble »	18
« Avec vous pour Plomelin »	8

Après application du quotient électoral et de la plus forte moyenne :

- La liste « Plomelin ensemble » obtient 11 délégués et 4 suppléants.
- La liste « Avec vous pour Plomelin » obtient 4 délégués et 1 suppléants

	LISTES	
	« Plomelin ensemble »	« Avec vous pour Plomelin »
Délégués	Benjamin MAUCCI	Jerôme LECOMPTE
	Christiane LE BERRE	Marine GOURLAY
	David MATHIE	Benoît LAGOUTTE-LOISEL
	Diane GAYET	Sandrine LE CAM
	Yvon TROADEC	
	Hélèna LE FLOC'H	
	Noël LE DREZEN	
	Natacha DEZILES	
	Erick SCHWARTZ	
	Dominique PLOUZENNEC	
	Frédéric ANCIEN	

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260605-DE6026-DE

Suppléants	Sylvie RICHARD	Germain GUICHAOUA
	Jérôme LE BELLEC	
	Linda KERBERENES	
	Simon LAMBERT	

Les élus désignés délégués et suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 05 juin 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.